

Bon usage électronique, version réseau : licence d'utilisation

Il est expressément convenu entre la S.A. De Boeck Supérieur, dénommée ci-après « l'Editeur », et l'acquéreur du BON USAGE électronique, dénommé ci-après « l'Utilisateur », que seules les dispositions des présentes conditions de l'abonnement constituent, outre les dispositions légales applicables, la loi des parties.

Article 1 - Objet

L'Editeur octroie à l'Utilisateur du BON USAGE électronique, un droit personnel pour les Usagers autorisés de l'Utilisateur, non exclusif et non transmissible, d'utiliser la base de données consultable en ligne le BON USAGE électronique, aux conditions et dans les limites prévues par les présentes conditions générales, toute utilisation non expressément autorisée étant réservée.

L'abonnement n'entraîne aucun transfert d'un quelconque droit de propriété intellectuelle à l'Utilisateur, ni aucun autre droit sur le contenu de la base de données consultable en ligne, le BON USAGE électronique, lequel reste la propriété exclusive de l'Editeur.

Aux fins présentes, les Usagers autorisés de l'Utilisateur sont constitués des Usagers détenant un abonnement auprès de l'Utilisateur et des employés de l'Utilisateur.

Ce droit expirera au bout d'un an après l'enclenchement de l'abonnement.

Article 2 - Reproduction - Autorisations - Interdictions

2.1. Sont autorisées l'extraction de données en vue de leur impression sur papier ou l'exportation en pdf, dans les limites de l'utilisation normale du logiciel BON USAGE électronique telle que décrite sur le site Internet de l'Editeur (<http://www.deboecksuperieur.com>) et dans l'aide intégrée au logiciel, pour l'usage exclusif des Usagers autorisés de l'Utilisateur.

2.2. En dehors de ces limites, il est interdit à l'Utilisateur de copier ou de reproduire la base de données consultable en ligne BON USAGE électronique en tout ou en partie ou de le modifier de quelque manière que ce soit. **Hors possibilités prévues par la base de données consultable en ligne**, l'Utilisateur s'interdit de proposer des copies à des tiers, sous quelque forme et à quelques conditions, que ce soit, même à titre gratuit. Il est également interdit à l'Utilisateur de diffuser la base de données consultable en ligne BON USAGE électronique par la vente, la location, le prêt, la distribution, la mise à disposition via un réseau ou toute autre forme de mise à disposition à des tiers, et ce, à quelque fin, commerciale ou non, que ce soit, sauf dérogation écrite expresse de l'Editeur.

Hors possibilités prévues par la base de données consultable en ligne, l'Utilisateur s'interdit formellement de communiquer à tout tiers même à titre gratuit, tout élément faisant partie du logiciel BON USAGE électronique.

Article 3 - Utilisation

L'Utilisateur du BON USAGE électronique dispose d'une connexion sur place et à distance pour ses Usagers autorisés.

Article 4 - Droit de propriété

L'Editeur conserve la propriété exclusive de tous les droits attachés au logiciel BON USAGE électronique, qu'ils soient intellectuels et/ou économiques (droits d'auteur, droits du producteur de la base de données, etc.). Cette exclusivité recouvre outre la base de données consultable en ligne, la documentation destinée à l'Utilisateur ainsi que tout autre code ou élément susceptible de le composer. L'Utilisateur s'engage à ne pas porter atteinte aux droits de propriété et aux droits intellectuels de l'Editeur, et à prendre les mesures nécessaires pour assurer le respect des droits de l'Editeur par les personnes dont il répond.

Article 5 - Garantie

5.1. L'Editeur garantit à l'Utilisateur le bon fonctionnement du logiciel BON USAGE électronique, s'il est utilisé conformément aux instructions disponibles sur le site Internet de l'Editeur (<http://www.deboecksuperieur.com>).

5.2. Malgré les soins apportés à l'édition du logiciel BON USAGE électronique, l'Editeur n'est tenu, quant au contenu du logiciel BON USAGE électronique, que par une obligation de moyen, et n'est pas

responsable d'éventuelles erreurs ou omissions qui pourraient avoir échappé à son attention, l'Utilisateur restant seul responsable de l'utilisation qu'il fait des résultats obtenus.

5.3. L'Editeur se réserve le droit de modifier le contenu du BON USAGE électronique sans préavis et d'interrompre le service pour raison de maintenance technique ou autre.

5.4. L'Utilisateur reconnaît avoir été informé au préalable des fonctionnalités et des potentialités du logiciel BON USAGE électronique, et avoir ainsi pu vérifier que la base de données consultable en ligne BON USAGE électronique correspondait à ses besoins.

Article 6 – Pénalités

6.1 L'Utilisateur n'accorde de mot de passe ou tout autre accès à l'information qu'aux Usagers autorisés ; il fait ses meilleurs efforts pour s'assurer que les Usagers autorisés ne communiquent pas ces mots de passe et modalités d'accès à l'information à des tiers.

6.2 En cas d'accès par IP, l'Utilisateur fournit à l'Editeur une liste d'adresses IP valides et met à jour cette liste selon une périodicité à valider par les deux parties. Lors d'un accès par adresse IP, les Usagers autorisés doivent se créer un compte personnel sur la plateforme de l'Editeur pour pouvoir accéder à la ressource.

En cas d'accès par schibboleth, l'Utilisateur doit fournir les paramètres demandés par la plateforme de l'Editeur pour permettre la connexion.

6.3 L'Utilisateur fait de son mieux, y compris mais sans limitation en utilisant une authentification sécurisée, pour garantir que seuls les Usagers autorisés ont accès aux éléments sous licence.

6.4 S'il constate un usage des Eléments sous licence ou un accès à ces éléments contraire aux dispositions de ce contrat, l'Utilisateur en informera l'Editeur, prendra toutes les mesures en son pouvoir pour que cet usage ou cet accès cesse et fournira son aide à l'Editeur pour mettre fin à ces pratiques.

6.5 L'Utilisateur ne sera pas tenu pour responsable vis-à-vis de l'Editeur pour toute inexécution des conditions de ce contrat par tout Usager autorisé dans la mesure où l'Utilisateur n'a pas facilité ou encouragé cette inexécution intentionnellement ou par négligence grave ou permis à une telle inexécution de continuer après en avoir été effectivement avisé.

6.6 L'Utilisateur reconnaît que le maintien de l'intégrité des éléments sous Licence fournis par l'Editeur, y compris les restrictions en matière de reproduction, d'usage et de transmission telles que prévues dans les présentes, et le fait de veiller à ce que l'emploi des éléments sous Licence est limité aux Utilisateurs autorisés sont d'importantes obligations. L'Utilisateur reconnaît à l'Editeur le droit de surveiller l'accès aux éléments sous Licence et leur utilisation afin de détecter un usage abusif des éléments sous Licence et pour en informer l'Utilisateur. Dans l'éventualité où un Usager autorisé ferait un usage non autorisé quel qu'il soit des éléments sous Licence, l'Utilisateur mettra fin, à la demande de l'Editeur, à l'accès de cet Usager autorisé aux éléments sous Licence. L'Editeur ne prendra aucune mesure d'interruption de l'accès aux éléments sous Licence sans accorder un préavis de 30 jours à l'Utilisateur afin de permettre à ce dernier de faire de son mieux pour que l'usage abusif cesse. .

6.7 L'Utilisateur fera de son mieux pour aviser les Usagers autorisés de tout droit de propriété intellectuelle applicable ou de tout autre droit s'appliquant aux Eléments sous Licence. L'Utilisateur fera de son mieux pour empêcher la contrefaçon de tout droit de propriété intellectuelle ou toute autre atteinte à d'autres droits de l'Editeur relatif aux Eléments sous Licence. L'Utilisateur rendra compte rapidement à l'Editeur de toute contrefaçon ou autre atteinte à un droit dont il s'apercevra et contribuera à prendre des mesures appropriées pour éviter toute récidive.

Article 7 - Litiges

Tout litige ou toute contestation pouvant survenir à l'occasion de la livraison ou de l'utilisation du logiciel BON USAGE électronique sera de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles. Seule la loi belge sera d'application.

L'article 7 des Conditions générales d'abonnement est modifié ainsi :

« Les présentes conditions sont régies par le droit français. Les parties conviennent de régler leurs différends éventuels à l'amiable. A défaut d'accord amiable, tout litige ou toute contestation pouvant survenir à l'occasion de l'utilisation du BON USAGE électronique sera de la compétence exclusive des

tribunaux de Paris, sous réserve d'une attribution de compétence spécifique découlant d'un texte de loi ou réglementaire particulier. »

La clause modifiée prévaut sur celle des Conditions générales d'abonnement.

Les clauses et dispositions des Conditions générales d'abonnement auxquelles il n'est pas expressément dérogé ici, demeurent inchangées et intégralement applicables entre les Parties.